



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/C.5/43/5
15 septembre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-troisième session
CINQUIEME COMMISSION
Point 115 de l'ordre du jour provisoire*

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1988-1989

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à ses première et seconde sessions ordinaires de 1988

Rapport du Secrétaire général

1. A ses première et seconde sessions ordinaires de 1988, tenues à New York et à Genève, respectivement, le Conseil économique et social a adopté des résolutions et pris des décisions dont l'application entraînerait des dépenses supplémentaires pour l'Organisation des Nations Unies en 1988, 1989, 1990 et, dans le cas de la décision 1988/116 du 25 mai 1988, en 1992. Conformément au paragraphe 3 de l'article 31 du règlement intérieur du Conseil, le Secrétaire général a présenté, avant l'adoption de chaque proposition, une estimation distincte des dépenses qu'elle entraînerait. Lorsque les propositions émanaient de l'un des organes subsidiaires du Conseil, une estimation a été présentée au moment où ledit organe a été saisi des propositions initiales.

2. Le Conseil a été informé que les incidences sur le budget-programme de toutes ces résolutions et décisions seraient examinées sous tous leurs aspects et que, dans la mesure nécessaire, des montants estimatifs révisés pour l'exercice biennal 1988-1989 seraient présentés à l'Assemblée générale à sa quarante-troisième session. Les crédits nécessaires pour 1990 et les années ultérieures seront inclus dans le projet de budget-programme du Secrétaire général pour l'exercice biennal correspondant.

3. Le montant estimatif total des dépenses découlant des résolutions et des décisions adoptées par le Conseil économique et social au cours de ses sessions ordinaires de 1987 est ventilé, pour information, dans l'annexe au présent rapport. La répartition de ce montant, qui doit permettre de couvrir à la fois le

* A/43/150.

coût des services de conférence et les autres dépenses, est exposée aux paragraphes 4 et 5. On n'a fourni des informations détaillées que lorsque des ressources supplémentaires étaient demandées.

4. Les prévisions de dépenses pour les services de conférence s'élèvent à 5 471 100 dollars pour l'exercice biennal 1988-1989, à 361 100 dollars pour 1990 et à 521 900 dollars pour 1992. Conformément à la pratique établie, ces dépenses ont été calculées sur la base du coût intégral, pour information. On se souviendra que le crédit actuellement ouvert au chapitre 29 du budget-programme de l'exercice biennal 1988-1989 au titre des services de conférence couvre non seulement les réunions connues au moment de l'établissement du budget, mais également un certain nombre de réunions qui devaient découler des décisions d'organes directeurs prises pendant l'exercice biennal, telles que celles qui figurent dans le présent document. De ce fait, au cas où l'Assemblée générale approuverait les résolutions et les décisions adoptées par le Conseil en 1988, aucun crédit additionnel ne serait actuellement demandé au chapitre 29. Conformément à la pratique établie, toute dépense supplémentaire réelle qui devrait être engagée au titre de l'application de ces résolutions et décisions serait signalée à l'Assemblée générale dans le cadre du rapport final sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal en cours, au titre du chapitre 29.

5. Les ressources prévues pour couvrir les dépenses autres que celles des services de conférence s'élèvent à 3 518 100 dollars pour l'exercice biennal 1988-1989, à 280 400 dollars pour 1990 et à 21 800 dollars pour 1992. On n'a pas prévu de ressources pour 1990 dans le montant préliminaire des ressources présentées dans le plan général du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1990-1991. En conséquence, conformément au paragraphe 7 du document A/43/524, il est proposé de considérer le montant de 280 400 dollars comme une dépense additionnelle venant s'ajouter à ce montant préliminaire.

6. S'agissant de l'exercice biennal en cours, il est prévu que, sur les ressources nécessaires, 562 000 dollars seront fournis par des fonds extra-budgétaires au titre du chapitre 20 aux fins de l'application des résolutions 1988/9 et 1988/15 du 25 mai 1988. Un autre montant de 2 373 000 dollars devrait être absorbé par les crédits ouverts par l'Assemblée générale à sa quarante-deuxième session au titre des chapitres suivants du budget :

<u>Chapitre</u>	<u>Montant absorbé</u> (Dollars)	<u>Résolution ou décision à appliquer</u>
6B	38 300	1988/26 et 1988/48
13	107 600	1988/11
20	33 200	1988/9 et 1988/14
23	1 726 500	1988/4, 1988/38, 1988/107, 1988/126, 1988/130, 1988/135, 1988/140 et 1988/142
24	111 500	1988/131 et 1988/134
28C	336 600	1988/124
28G et H	19 300	1988/107

7. Le solde de 583 100 dollars, qui a été indiqué dans les états des incidences sur le budget-programme mentionnés dans l'annexe au présent document, a été révisé à la baisse (voir le paragraphe 12 ci-après) et un montant non renouvelable de 550 800 dollars est demandé au titre des chapitres 1, 6B, 9 et 19 du budget-programme de l'exercice biennal 1988-1989. Ce montant concerne les résolutions suivantes : 1988/25 du 26 mai 1988 sur la situation des femmes palestiniennes, 1988/54 du 26 juillet 1988 sur l'assistance au peuple palestinien, 1988/56 du 27 juillet 1988 sur les activités des sociétés transnationales en Afrique du Sud et en Namibie et 1988/62 du 27 juillet 1988 sur le rapport du Comité du programme et de la coordination (CPC). Ces dépenses supplémentaires sont ventilées ci-après :

Résolution 1988/25. Situation des femmes palestiniennes

Chapitre 6B. Centre pour le développement social et les affaires humanitaires (53 000 dollars)

8. Au paragraphe 4 de sa résolution 1988/25, le Conseil a prié le Secrétaire général, à titre de mesure d'urgence, d'envoyer une mission composée d'experts de la condition de la femme pour enquêter sur la situation des femmes et des enfants palestiniens, eu égard aux faits tragiques récents qui se sont produits dans les territoires palestiniens occupés. Aucun crédit n'étant prévu à ce titre dans le budget-programme de l'exercice biennal 1988-1989, un crédit additionnel de 53 000 dollars est demandé pour couvrir les objets de dépense suivants :

	<u>Dollars</u>
a) Honoraires et frais de voyage de trois experts	29 000
b) Frais de voyage et indemnité de subsistance de deux fonctionnaires du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires	4 800
c) Frais de voyage et indemnité de subsistance de témoins	2 000
d) Frais de voyage et indemnité de subsistance de deux interprètes arabe-anglais	4 700
e) Frais généraux de fonctionnement (transport sur place, communications, fret, location de salles de réunion, fournitures et services divers)	12 500
Total	<u><u>53 000</u></u>

Résolution 1988/54. Assistance au peuple palestinien

Chapitre 19. Centre des Nations Unies pour les établissements humains (127 500 dollars)

9. Au paragraphe 3 de sa résolution 1988/54, le Conseil a prié le Secrétaire général de charger le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) d'assurer la supervision du développement du programme d'assistance économique et sociale au peuple palestinien demandé dans la résolution 42/166 de l'Assemblée générale en date du 11 décembre 1987 et de lui fournir les ressources financières nécessaires au recrutement de 20 experts en vue d'établir un programme adéquat.

10. Aucun crédit n'a été ouvert au titre de cette activité dans le budget-programme de l'exercice biennal 1988-1989 et un crédit additionnel de 127 500 dollars est demandé pour couvrir les objets de dépense suivants :

	<u>Dollars</u>
a) Honoraires de 20 experts	100 000
b) Honoraires d'un consultant/chef d'équipe	6 000
c) Frais de voyage et indemnité de subsistance pour cinq voyages des consultants à l'extérieur de la région	10 000
d) Personnel temporaire affecté à des tâches générales : dactylographie et préparation de 500 pages de documentation	11 500
Total	<u><u>127 500</u></u>

Résolution 1988/56. Activités des sociétés transnationales en Afrique du Sud et en Namibie

Chapitre 9. Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales (271 600 dollars)

11. Au paragraphe 9 de sa résolution 1988/56, le Conseil a prié le Secrétaire général de prendre toutes les mesures nécessaires pour établir d'ici à 1989 un groupe de personnalités éminentes chargé d'organiser en Europe des auditions publiques sur les activités des sociétés transnationales en Afrique du Sud et en Namibie, en vue de mobiliser davantage l'opinion publique pour inciter les gouvernements des pays d'origine et les sociétés transnationales à cesser tout type de collaboration avec le régime sud-africain. Aux alinéas a) à f) du paragraphe 10, le Secrétaire général a en outre été prié, entre autres, d'établir une étude à jour sur les activités des sociétés transnationales, qui porterait en particulier sur leurs programmes de désinvestissement. Aucun crédit n'ayant été ouvert à ce titre dans le budget-programme, un crédit additionnel de 271 600 dollars est demandé pour couvrir les objets de dépense suivants :

	<u>Dollars</u>
a) Personnel temporaire affecté à des tâches générales	42 200
b) Honoraires d'un consultant	48 000
c) Frais de voyage des représentants et participants	162 300
d) Frais de voyage du personnel	19 100
Total	<u>271 600</u>

12. Il convient de noter que la décision du Conseil de tenir les auditions publiques en Europe plutôt qu'au siège du Centre sur les sociétés transnationales (New York) nécessitera une dérogation aux dispositions du paragraphe 4 de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale en date du 18 décembre 1985. Au cas où l'Assemblée générale déciderait de tenir les auditions à New York, le montant nécessaire pour couvrir les frais de voyage serait réduit de 47 700 dollars, mais le coût des services de conférence serait majoré de 60 800 dollars.

Résolution 1988/62. Rapport du Comité du programme et de la coordination

Chapitre 1. Politique, direction et coordination d'ensemble
(98 700 dollars)

13. Au paragraphe 2 de sa résolution 1988/62, le Conseil a autorisé le Comité du programme et de la coordination à reprendre sa vingt-huitième session du 6 au 19 septembre 1988, afin d'examiner les points de son ordre du jour restés en suspens. Dans l'hypothèse où quelque 70 % (c'est-à-dire 24) des membres du Comité se prévaudraient des dispositions du paragraphe 12 de la résolution 31/93 de l'Assemblée générale en date du 14 décembre 1976, un montant de 131 000 dollars serait nécessaire pour couvrir les frais de voyage et d'indemnités de subsistance pour une période de 15 jours. Toutefois, la première partie de la session de 1988 du Comité ayant été ramenée de six semaines, durée prévue au budget, à cinq semaines, ce qui réduit de sept jours l'indemnité de subsistance, le crédit additionnel net au titre de cette indemnité à la reprise de la session ne doit couvrir que huit jours à raison de 4 610 dollars par jour (soit un total de 36 800 dollars). L'élément frais de voyage demeure inchangé (61 800 dollars) et, en conséquence, un crédit additionnel de 98 700 dollars est demandé.

Résumé

14. En résumé, les demandes formulées dans les quatre résolutions dont il est question plus haut exigeraient l'ouverture des crédits additionnels ci-après aux chapitres suivants du budget-programme de l'exercice biennal 1988-1989 : chapitre premier (Politique, direction et coordination d'ensemble), chapitre 6B (Centre pour le développement social et les affaires humanitaires), chapitre 9 (Sociétés transnationales) et chapitre 19 (Centre des Nations Unies pour les établissements humains).

	<u>Chapitre 1</u> (Dollars)	<u>Chapitre 6B</u> (Dollars)	<u>Chapitre 9</u> (Dollars)	<u>Chapitre 19</u> (Dollars)
Personnel temporaire affecté à des tâches générales	-	-	42 200	11 500
Honoraires et frais de voyage de consultants	-	29 000	48 000	116 000
Frais de voyage des représentants et participants	98 700	2 000	162 300	-
Frais de voyage du personnel	-	9 500	19 100	-
Frais généraux de fonctionnement	-	12 500	-	-
Total	<u>98 700</u>	<u>53 000</u>	<u>271 600</u>	<u>127 500</u>

15. En outre, un crédit additionnel de 10 900 dollars devrait être ouvert au chapitre 31 (Contributions du personnel), crédit qui serait compensé par un montant identique au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

Annexe

ETAT RECAPITULATIF DES INCIDENCES PREVUES SUR LE BUDGET-PROGRAMME DES RESOLUTIONS ET DECISIONS ADOPTEES
PAR LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL A SES PREMIERE ET SECONDE SESSIONS ORDINAIRES DE 1988

(En dollars des Etats-Unis)

Numéro des résolutions et décisions	Titre	Coût des services de conférence			Autres dépenses			Total 1988-1990
		1988	1989	1990	1988	1989	1990	
	Etat des incidences sur le budget-programme							
		Total 1988-1990			Total 1988-1990			
		1988	1989	1990	1988	1989	1990	1988-1990
Résolutions								
1988/4	Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels	-	67 000	67 000	-	6 500	6 500	13 000
1988/8	Etablissement d'une convention internationale contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes	2 358 100	-	-	-	-	-	-
1988/9	Conférence internationale sur l'abus et le trafic illicite des drogues	-	280 800	-	-	282 000	-	282 000
1988/11	Coordination des activités de contrôle des drogues dans la région de l'Afrique	-	-	-	35 900	71 700	-	107 600
1988/14	Elargissement de la composition de la Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient	-	-	-	-	13 200	-	13 200
1988/15	Réunions des chefs des services nationaux de répression compétents en matière de drogues : Asie et Pacifique, Afrique, Amérique Latine et Caraïbes	126 800	126 800	126 800	150 000	150 000	150 000	450 000
1988/19	Session que la Commission de la condition de la femme tiendra en 1990 en vue d'examiner et d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme	-	-	167 300	-	-	2 700	2 700
1988/25	Situation des femmes palestiniennes	26 000	-	-	26 000	53 000	-	53 000

Annexe (suite)

Numéro des résolutions et décisions	Titre	Etat des incidences sur le budget-programme	Coût des services de conférence			Autres dépenses			Total 1988-1990	
			1988	1989	1990	1988	1989	1990		
			Total 1988-1990			Total 1988-1990				
1988/26	Elimination de la discrimination à l'égard des femmes conformément aux buts de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	E/1988/15/Add.1	-	-	-	-	11 300	11 300	22 600	
1988/38	Exécutions sommaires ou arbitraires	E/1988/12	-	-	-	67 400	70 000	2 600	140 000	
1988/39	Question d'un projet de déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus	E/1988/12	-	70 700	-	-	-	-	70 700	
1988/40	Question d'une convention relative aux droits de l'enfant	E/1988/12	166 400	-	-	-	-	-	166 400	
1988/48	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	E/1988/L.19	-	253 500	-	-	27 000	-	27 000	
1988/54	Assistance au peuple palestinien	E/1988/C.3/L.13	-	-	-	-	127 500	-	127 500	
1988/56	Activités des sociétés transnationales en Afrique du Sud et en Namibie	E/1988/17	-	378 700	-	-	271 600 a/	-	271 600	
1988/62	Rapport du Comité du programme et de la coordination	A/43/16 (Partie 1)/Add.1, par. 11	265 600	-	-	265 600	131 000	-	131 000	
Décisions										
1988/107	Question des disparitions forcées ou involontaires	E/1988/12	177 600	180 700	-	358 300	389 000	492 700	103 600	985 300
1988/116	Cinquième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques	E/1988/22/Add.1 b/	-	-	-	-	-	-	-	
1988/118	Durée et ordre du jour provisoire de la trente-troisième session de la Commission des stupéfiants	E/1988/13	-	24 800	-	-	-	-	-	24 800
1988/124	Mandat du bureau de la Coordonnatrice pour l'amélioration de la condition des femmes au Secrétariat	E/1988/15/Add.1	-	-	-	-	109 900	226 700	-	336 600

Numéro des résolutions et décisions	Titre	Etat des incidences sur le budget-programme	Coût des services de conférence			Autres dépenses			Total 1988-1990
			1988	1989	1990	1988	1989	1990	
			Total 1988-1990			Total 1988-1990			
1988/126	Utilisation de mercenaires comme moyen d'empêcher l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes	E/1988/12	-	-	-	70 900	17 200	-	88 100
1988/127	Décision générale concernant la création d'un groupe de travail de la Commission des droits de l'homme chargé d'examiner les questions renvoyées à la Commission en vertu de la résolution 1503 (XLVIII) du Conseil économique et social et les situations dont la Commission est saisie	E/1988/12	-	47 700	-	47 700	-	-	-
1988/128	Le droit au développement	E/1988/12	-	55 700	-	55 700	-	-	-
1988/130	Torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants : rapport du Rapporteur spécial	E/1988/12	-	-	-	56 900	58 700	1 800	117 400
1988/131	Assistance au Guatemala dans le domaine des droits de l'homme	E/1988/12	-	-	-	23 400	4 300	-	27 700
1988/132	Assistance à Haïti dans le domaine des droits de l'homme	E/1988/12	-	-	-	12 200	2 100	-	14 300
1988/133	La situation en Guinée équatoriale	E/1988/12	-	-	-	18 500	3 800	-	22 300
1988/134	Etude de l'importance des traités, accords et autres arrangements constructifs pour la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales des populations autochtones	E/1988/12	31 400	-	-	47 200	-	-	47 200
1988/135	La situation des droits de l'homme en El Salvador	E/1988/12	-	-	-	55 300	1 800	-	57 100
1988/136	Question des droits de l'homme et des libertés fondamentales en Afghanistan	E/1988/12	-	-	-	54 800	2 500	-	57 300
1988/137	La situation des droits de l'homme dans la République islamique d'Iran	E/1988/12	-	-	-	61 300	3 500	-	64 800
1988/138	Lutte contre la disparition d'enfants	E/1988/12	-	-	-	10 000	-	-	10 000

Annexe (suite)

Numéro des résolutions et décisions	Titre	Etat des incidences sur le budget-programme	Coût des services de conférence			Autres dépenses			Total 1988-1990	
			1988	1989	1990	Total 1988-1990	1988	1989		1990
1988/139	Désignation d'une délégation conformément à la décision 1988/106 de la Commission des droits de l'homme	E/1988/12	76 500	59 900	-	136 400	83 000	19 300	-	102 300
1988/140	Question des droits de l'homme au Chili	E/1988/12	-	-	-	-	105 200	3 500	-	108 700
1988/141	Organisation des travaux de la Commission des droits de l'homme	E/1988/12	-	274 300	-	274 300	-	-	-	-
1988/142	Application de la déclaration sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction	E/1988/12	-	-	-	-	57 200	59 100	1 900	118 200
1988/154	Dispositions concernant l'examen et l'évaluation à mi-parcours du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990	E/1988/L.37	422 100	-	-	422 100	-	-	-	-
	Total général		3 650 500	1 820 600	361 100	5 832 200	1 592 100	1 926 000	280 400	3 798 500

Récapitulation : Coût des services de conférence	1988-1989		1990		1992 c/	
	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Total Dollars
Autres dépenses	5 471 100	361 100	521 900	6 354 100		
Total général	3 518 100	280 400	21 800	3 820 300		
	8 989 200	641 500	543 700	10 174 400		

a/ En outre, un programme de publicité concernant les auditions, d'un coût approximatif de 120 000 dollars, sera soumis pour approbation en 1989.

b/ Montant de 543 700 dollars prévu pour 1992, dont 521 900 dollars au titre du coût des services de conférence et 21 800 dollars au titre des autres dépenses.

c/ Voir la note b/ concernant la résolution 1988/116 en 1992.